

COMITE JURIDIQUE

Compte rendu du 15 octobre 2014

A 10h15 a débuté le Comité juridique de la FNDP.

Etaient présents :

BLANCK-DAP Martine
DAMBRE Benoît
DESBUQUOIS Jean-François
DUCROCQ-PICARROUGNE Nathalie
FABRE Hubert
FARGE Claire
GAYET Laurent
JOURDAIN THOMAS Fabienne
JULIEN SAINT-AMAND Pascal
LAVIELLE Pascal
LISANTI Cécile
LUTTMANN Philippe
MICHAUD Raphaël
MORTIER Renaud
PARRAS Jean-Yves
PRIEUR Jean
ROBERT DE CHIEVRES Xavier
SCHILLER Sophie
ALILI Sarra (représentant Mme CARAUX Corinne)

Sophie Schiller prend la parole et remercie vivement tous les membres pour leur présence. Elle signale la parution de six avis dans La Semaine Juridique n° 38 - 19 septembre 2014 :

* **Holding** - Les holding animatrices toujours dans l'attente d'un statut, Etude rédigée par Jean François Desbuquois, Pascal Julien Saint-Amand et Philippe Neau-Leduc

* **Société (en général)** - Une nouvelle rédaction pour l'article 1843-4 du Code civil, Etude rédigée par Sophie Schiller

* **Procédure Fiscale** - Le régime de la preuve dans la procédure fiscale : application des règles du procès et du principe du contradictoire, Etude rédigée par Martine Blanck-Dap et Nathalie Ducrocq Picarrougne

* **Propriété** - Quelles nouvelles libertés suite à la consécration jurisprudentielle des droits réels conventionnels de jouissance ?, Etude rédigée par Renaud Mortier

* **Assurance-vie** - Assurance-vie et saisie simplifiée exercée par le comptable public, Etude rédigée par Michel Leroy et Philippe Luttmann

* **Assurance-vie** - Assurance-vie : ajouter ou supprimer un assuré, est-ce une novation?, Etude rédigée par Michel Leroy

Elle demande à tous ceux qui ne l'ont pas encore fait de bien vouloir envoyer une **courte biographie** (10 lignes maximum) qui sera insérée sur le site. Elle indique également que les avis seront bientôt consultables pour les membres de la FNDP sur le site.

Il est ensuite décidé de reporter deux rapports au prochain comité :

- « La société civile unipersonnelle » par Céline Kuhn, Jean Prieur et Renaud Mortier

Les auteurs ont eu besoin d'un peu plus de temps pour conjuguer leurs approches civilistes et commercialistes bien différentes sur cette question.

- « L'instruction relative à l'article 13.5 du CGI » par Renaud Mortier et Pascal Julien Saint- Amand

On est toujours dans l'attente de l'instruction. Les auteurs conviennent de faire le point dans un mois pour rédiger leur rapport qui sera soit un commentaire du texte s'il est sorti soit une réflexion à l'attention des rédacteurs de l'instruction si elle est alors toujours en cours de rédaction.

Le comité se poursuit par l'étude des différents rapports à l'ordre du jour.

Premier rapport:

« La mise à disposition à titre gratuit d'un bien dans la sphère familiale : difficultés et perspectives » par Hubert Fabre et Cécile Lisanti

Ce rapport est présenté en deux parties : mise à disposition d'un bien et mise à disposition d'une somme d'argent.

Après lecture du rapport, Martine Blanck-Dap décrit des situations particulièrement délicates pour déterminer l'existence d'une intention libérale, lorsqu'un bien a été laissé pendant une très longue période à la disposition d'un enfant qui n'avait pas de difficultés. La valorisation d'une telle occupation est chiffrée à des montants très élevés si le bien est situé dans un endroit prisé, par exemple dans un beau quartier parisien et l'intention des parents est délicate à établir. Une longue et intéressante discussion est menée et il apparaît qu'il convient de bien identifier l'application d'une obligation légale comme celle d'entretien qui se poursuit même après la majorité des enfants et que l'intention libérale doit être envisagée seulement en l'absence d'obligation légale. Cela oblige à cerner le périmètre de l'obligation légale, opération aussi très difficile.

Il est donc décidé de compléter le rapport de développements plus conséquents sur le contenu de l'obligation légale et de tenter de trouver des indices de l'intention libérale pour finaliser l'étude de ce rapport enrichi lors du prochain comité.

Deuxième rapport

« Durée de l'usufruit détenu par une personne morale : proposition de réforme de l'article 619 du Code Civil » par Renaud Mortier et Claire Farge

Le rapport est approuvé par le comité.

Quelques corrections mineures sont demandées, en particulier de rajouter dans le titre « et précisions sur l'application de » pour montrer qu'il ne s'agit pas seulement d'une démarche de lege ferenda mais également d'une réflexion qui peut intéresser les praticiens qui cherchent à appliquer le droit positif actuel.

Ce rapport fera l'objet d'une relecture très rapide lors du prochain comité.

Troisième rapport

« Le cautionnement par des sociétés civiles ou commerciales dans les groupes familiaux » par Sophie Schiller, Nathalie Ducrocq-Picarrougne et Laurent Gayet

Le rapport est approuvé par le comité.

Quelques corrections mineures sont demandées, en particulier pour préciser que les deux critères d'acceptation proposés, la rémunération et les précautions sont cumulatifs et non alternatifs.

Ce rapport fera l'objet d'une relecture très rapide lors du prochain comité.

Sophie Schiller propose aux membres du comité de créer une séance « spéciale » du comité ou participerait un membre de la direction des affaires civiles et du sceau de la Chancellerie.

Cette proposition est adoptée par tous les membres présents. Sophie Schiller remercie les membres qui auraient un contact de bien vouloir lui transmettre.

Outre les deux qui ont fait l'objet d'un report en début de séance, trois nouveaux rapports seront présentés lors du prochain comité :

« La vente des titres sous administration légale pure et simple ». Le sujet est proposé par Claire Farge qui va être mise en relation avec Jean Marie Plazy, très spécialisé sur ces questions.

« Quelle est la qualification juridique du bénéfice de l'assurance-vie reçu par un époux marié sous un régime communautaire ? » Ce rapport avait fait l'objet d'une lecture. Nathalie Ducrocq-Picarrougne et Pascal Lavielle proposent de se joindre à la réflexion.

« Qualité d'associé et parts sociales acquises en commun ». Ce rapport avait déjà fait l'objet d'une lecture. Martine Blanck-Dap propose de se joindre à la réflexion.

Evènements et dates à retenir

15 janvier 2015 – 10h00
Comité Juridique Université Paris-Dauphine - salle C506

15 janvier 2015- 17h30
Colloque « 2015 La nouvelle Donne Fiscale » - Université Paris Dauphine – Salle Raymond Aron

Grand colloque à Montpellier (octobre 2015, date et informations à venir), à l'occasion du lancement du master de Montpellier dirigé par Cécile Lisanti, qui présentera les travaux passés et à venir du comité juridique pour renforcer encore la valorisation et la diffusion de son rôle et de son travail.

Le comité a pris fin à 12h45